

Centre de loisirs « Les Loustig' » (6-12 ans) Règlement intérieur 2011/2012

L'accueil de Loisirs est un service géré par la Municipalité de LOCRONAN .
Il est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- Lors de l'inscription de l'enfant, il sera demandé aux parents de remplir une fiche de renseignements (informations médicales, autorisations...), de fournir un **certificat médical** (vaccinations + non-contre indication aux pratiques sportives) et une **attestation d'assurance** « responsabilité civile »
- Le Centre de Loisirs est installé dans les locaux de l'école Anne de Bretagne, place de l'Eglise à Locronan.
- Sont admis les enfants de 6 à 14 ans.
- Le nombre maximum d'enfants pouvant être admis simultanément est fixé à 24 (été : 36). Les enfants dont les parents auront réservé seront prioritaires.
- **Encadrement** : L'équipe d'animation est composée d'un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans, conformément aux normes d'encadrement. Elle comprend :
 - une directrice
 - un animateur titulaire BAFA
 - un stagiaire BAFA
 - le Centre peut également faire appel à des intervenants extérieurs sur des projets précis

Horaires : Le Centre est ouvert du lundi au vendredi en période de petites vacances, de **9h à 17h30.**

- **Une garderie** est assurée le matin de **7h30 à 9h** et le soir de **17h30 à 18h30**, à l'Espace *Ti Lokorn*, rue du four à Locronan (centre de loisirs 3/5 ans). Les enfants seront transférés d'un lieu à l'autre par l'équipe d'animation.
- Les enfants fréquentant le centre à la demie -journée devront être récupérés à l'école Anne de Bretagne à **midi** et seront accueillis à partir de **13h30** l'après-midi.

Dans un souci de bon fonctionnement et par respect pour l'équipe d'animation, il est demandé aux usagers de **respecter scrupuleusement ces horaires.**

- La responsabilité du Maire n'est engagée que durant les heures de présence de l'enfant au sein du Centre. Les trajets (du domicile au Centre) sont sous la responsabilité des parents.
- Pour des raisons de sécurité, il est indispensable que les parents communiquent aux encadrants l'heure de départ de l'enfant, ainsi que **le nom de la personne chargée de le récupérer.**
- Si l'enfant doit repartir seul, une **autorisation de sortie** et une décharge sont obligatoires.
- **L'intrusion d'objets** à caractère dangereux est interdite. De plus, le Centre ne sera en aucun cas responsable de la perte ou de la dégradation d'un objet personnel apporté par l'enfant.
- **Tarifs** : Les tarifs sont établis sur la base des revenus des familles. Lors de l'inscription, il vous sera demandé une attestation de quotient familial. Le tarif le plus haut sera appliqué, le cas échéant. Les règlements s'effectueront **auprès de la Trésorerie Publique** de Châteaulin et pourront être réalisés par prélèvement automatique (demander le formulaire au centre de loisirs).
- Toute réservation **non annulée 48h à l'avance** sera due, sauf sur présentation d'un avis médical.

!-----

Coupon à remettre à la directrice

Je soussigné....., responsable de
l'enfant..... déclare avoir pris connaissance et
adhérer au présent règlement.

Fait à, le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :